

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION PUBLIQUE

DATE : Jeudi 23 Avril 2026

HORAIRE : de 18H00 à 20H00

LIEU : Salle socio-culturelle de NOUHANT

Nombre de personnes présentes : 3

Le président de la commission d'enquête, Alain DETEIX, ouvre la réunion en remerciant les personnes présentes.

Il présente les membres de la commission d'enquête : Odile LABAS-BERTHOLET et Laurent DUBOIS.

Il explique quel est le rôle de la commission d'enquête : s'assurer de la bonne information du public et du bon déroulement de la procédure de consultation du public.

Il rappelle ensuite le déroulement de cette procédure dite « parallélisée » car l'instruction du dossier (dès lors qu'il est déclaré complet) se poursuit pendant la phase de consultation du public et le porteur de projet peut apporter des réponses aux questions « au fil de l'eau » pendant toute la durée de la consultation (3 mois).

Il présente l'ordre du jour de la réunion avec la présentation du projet par le porteur de projet puis un temps d'échanges avec le public qui pourra poser ses questions.

Etant donné qu'il n'y a que 3 personnes dans le public, la réunion ne sera pas enregistrée car il sera possible de prendre des notes facilement.

Il donne ensuite la parole à Siméon SOULET, chef de projet du parc éolien de Nouhant.

Ce dernier commence par présenter brièvement sa société : WPDFrance. A l'origine de 42 parcs éoliens terrestres installés actuellement en France (pour 612 MW), c'est un groupe acteur de toutes les phases du projet : développement, structuration et financement, appels d'offre et construction, vente/exploitation et gestion des parcs. C'est un acteur historique de l'éolien en Nouvelle Aquitaine avec 8 parcs en services, 3 parcs en construction, 5 parcs autorisés et 4 en instruction.

Le projet du parc éolien de Nouhant (3 éoliennes) a débuté en 2017. Il a démarré par une phase de concertation importante avec 3 comités de pilotage sur les mesures, 4 permanences publiques, des ateliers de concertation, 2 balades écologiques, 2 mesures proposées par les habitants, 5 réunions avec les élus locaux (comité de projet), la diffusion de 3 bulletins d'information et la distribution de 950 flyers invitant aux permanences publiques.

Les retombées fiscales du projet sur le territoire devraient représenter 124 000 €/an (dont 64 000 € pour la communauté de communes, 37500 € pour le département et 22 500 € pour la commune).

Camille MARTIN présente ensuite l'étude d'impact qui étudie l'environnement du projet. Après la réalisation de l'état initial qui a fait apparaître de nombreux enjeux (notamment la présence d'un espace aérien militaire, d'un nid de milan royal, de nombreux enjeux chiroptérologiques. L'étude paysagère a concerné 2 monuments historiques et 15 lieux de vie. Il est à noter qu'il y a 2 parcs éoliens en activité dans l'Aire d'Etude Immédiate. L'étude acoustique a fait apparaître quelques lieux où les seuils acceptables seront dépassés. Les mesures prises pour Eviter, Réduire et Compenser (séquence ERC) permettront d'obtenir des impacts résiduels faibles à nuls.

De plus, des mesures d'accompagnement sont proposées : un sentier sur le thème des énergies renouvelables, un sentier sur le thème de la biodiversité et le bocage (réouverture d'un chemin jusqu'au Compas), aménagement d'un verger collectif écologique en centre bourg de Nouhant, enfouissement d'une ligne électrique (environ 250 m), accompagnement paysager et sécurisation de voirie à Lamaids, plantation de 1 km de haies d'essences locales, une zone de refuge pour la petite faune.

On passe ensuite au temps d'échanges. Le public pose une question à la fois et le porteur de projet répond au fur et à mesure.

Question 1 : Avez-vous fait des mesures de bruit ?

Réponse du porteur de projet : Oui, il y a eu des mesures et des prévisions. Si les résultats sont hors du cadre légal, il est prévu de brider les éoliennes sur certaines périodes.

Question 2 : Y a-t-il des risques de brouillage de la télévision ?

Réponse du porteur de projet : Il est possible d'observer des phénomènes de brouillage mais c'est relativement facile à régler et pris en charge par la société.

Question 3 : Utiliserez-vous des nouvelles pales ?

Réponse du porteur de projet : Oui, avec des peignes qui facilitent l'aérodynamisme et atténuent le bruit.

Question 4 : Peut-il y avoir des problèmes de santé, par exemple pour les gens qui ont un pacemaker ?

Réponse du porteur de projet : Non, il n'y a pas d'impact sur la santé.

Question 5 : Y a-t-il des compensations de la part de EDF pour les particuliers ?

Réponse du porteur de projet : Pour l'instant, ce n'est pas autorisé. C'est possible seulement par le biais de groupes citoyens. Il y a un « chèque éolien » à l'étude qui consiste à envoyer des chèques aux habitants pour payer leurs factures d'énergie (en expérimentation dans la Somme). Le plan « électrification » permettra d'éviter de perdre de l'électricité surproduite.

Question 6 : Y a-t-il des retombées sur la chasse (ex de la Sologne) ?

Réponse du porteur de projet : Non, il n'y a pas de souci avec les ACCA grâce aux mesures d'accompagnement (plantations, miradors). La Sologne est un cas particulier car il y a un lobby de milliardaires et les châteaux de la Loire.

Question 7 : S'il y a surproduction, pourquoi faire des parcs photovoltaïques au sol ?

Réponse du porteur de projet : A l'échelle nationale, il n'y a pas de surproduction. Il y a des prévisions d'augmentation de la consommation électrique et de diminution des centrales nucléaires. Il faudra compenser par des énergies renouvelables. Il est prévu le doublement du solaire et de l'éolien.

Question 8 : Où sont fabriquées les éoliennes ?

Réponse du porteur de projet : Partout dans le monde. Les éoliennes en mer sont fabriquées en France.

Question 9 : Pourquoi le projet dure-t-il si longtemps (depuis 2017) ?

Réponse du porteur de projet : A l'origine, le projet devait se faire sur 3 communes mais 2 n'ont pas suivi le projet. Il a ensuite été poursuivi avec une seule commune. Un projet éolien prend beaucoup de temps car il faut maîtriser toutes les contraintes.

Question 10 : Sur le site, dans les photomontages, on ne voit pas tous les villages, pourquoi ?

Réponse du porteur de projet : Camille Martin présente le fascicule des photomontages et s'ensuit une discussion sur certains villages.

Question 11 : Combien d'années dure un parc éolien ? Quid du démantèlement ? Est-il à la charge des propriétaires fonciers ?

Réponse du porteur de projet : Le démantèlement est à la charge du porteur de projet avec un dépôt de garantie à la Caisse des Dépôts et Consignation (minimum 100 000 €/éolienne). C'est une obligation légale pour protéger les propriétaires.

Plus personne ne posant de questions, la réunion s'achève à 19H40.

La commission d'enquête reste présente jusqu'à 20H00 conformément à ce qui était annoncé sur l'avis de consultation du public.
